

N°	Intitulé	N° Objectif concerné
46	Accompagner et soutenir le projet d'atelier de réparation /dépôt-vente de meubles de récupération que le CPAS souhaite créer à l'ancienne gare du Vicinal en partenariat avec des associations locales	3.5.

Description du projet

Depuis de très nombreuses années, le CPAS reçoit et accumule des meubles anciens ou usagers dont la population se sépare et n'arrive pas à revendre ou décide tout simplement de donner dans le but de pouvoir aider des personnes plus démunies à se meubler. Le stock de meubles s'accumule. Certains nécessitent d'être réparés ou seraient beaucoup plus attractifs s'ils étaient restaurés ou simplement « customisés ». En outre, les meubles sont simplement déposés, entassés, et ne bénéficient d'aucune mise en valeur, faute d'espace d'exposition. Globalement, rien n'est réellement structuré et certains meubles finissent par être oubliés et par pourrir dans un coin.

Bref, dans le cadre du projet de rénovation de l'ancienne gare du vicinal (où sont déjà actuellement stockés certains meubles) en infrastructure dédiée à l'économie sociale (cf. fiche-action n°42), le CPAS envisage de créer un double espace afin de créer une véritable activité circulaire visant d'une part à récolter les meubles, à les trier, les réparer, les transformer, les « customiser » etc. – c'est la partie « atelier » - ; d'autre part à les exposer et les vendre – c'est la partie « magasin ou dépôt-vente ».

Plutôt que de recréer un atelier de toutes pièces, l'idée du projet est de fédérer plusieurs partenaires disposant ou ayant besoin d'un atelier pour mutualiser leur équipement, leurs outils, ainsi que le personnel, afin de créer un atelier commun.

En l'occurrence, deux associations locales, qui disposaient déjà chacune d'un atelier – en partie commun – sont ici visées : l'asbl les découvertes de Comblain d'une part et l'asbl Royal Syndicat d'Initiative (RSI) de Comblain-au-Pont et Poulseur d'autre part, qui disposent ensemble de 2,5 ETP ouvriers.

L'idée est que l'atelier commun pourrait également servir à la création de meubles sur mesure pour les infrastructures des deux asbl, mais aussi de la commune et du CPAS, et à la restauration des meubles du CPAS. Le CPAS pourrait engager du personnel sous contrat article 60, qui bénéficierait de l'encadrement des ouvriers expérimentés des deux asbl ; lesquels, en échange, bénéficieraient de cette main d'œuvre supplémentaire pour certains de leurs projets. Il s'agirait donc de créer une activité qui, au départ, reposerait sur un principe d'échanges de bons procédés entre organismes (partenariat win-win).

Ensuite, ce projet pourrait se développer et, à terme, devenir également un activité d'économie sociale circulaire qui intégrerait également un volet formation en ébénisterie et/ou design avec cette spécificité d'un travail reposant essentiellement sur un principe de recyclage.

... / Maximum 4000 caractères (espaces compris)

Objectifs en termes de création d'activité économique et de création d'emploi

L'objectif est d'abord d'expérimenter une boucle circulaire reposant sur une offre (les dépôts de meubles) et une demande (en meubles de récupération ou recyclés à bon marché) ; avant d'envisager un développement vers une activité plus professionnelle et commerciale, d'économie sociale circulaire, qui permettrait de créer un emploi direct, de former des personnes éloignées de l'emploi et aussi de créer un nouveau magasin proposant des meubles de seconde main de qualité, voire « customisés », pouvant générer une nouvelle valeur ajoutée.

INDICATEURS :

- nombre de partenaires ;
- type de partenariat ;
- nombre de réunions ;
- nombre d'emplois liés au projet ;
- nombre de personnes en insertion et/ou formation

... / Maximum 4000 caractères (espaces compris)

Public concerné

Le projet cible deux types de publics : la population locale d'une part, en tant que clientèle potentielle, ainsi que « fournisseurs » de meubles à revaloriser ; des demandeurs d'emploi peu qualifiés d'autre part souhaitant se former à la réparation de meuble, à l'ébénisterie de recyclage ; ainsi que des personnes bénéficiaires du CPAS sous contrat article 60.

... / Maximum 4000 caractères (espaces compris)

Porteur du projet

Le CPAS.

La question du pilotage du projet reste cependant importante car le CPAS n'a pas de service ouvrier. Le projet ne peut reposer uniquement sur une décision du Conseil de l'action sociale et la direction générale, il est nécessaire d'avoir une personne qui porte le projet, un « chargé de projet ». À défaut, comme pour le projet de magasin de seconde main dans sa version actuelle, le projet peut être « porté » par la présidence du CPAS et par une personne engagée sous contrat article 60, mais encore faut-il « tomber sur la perle rare ». Cette situation n'est pas suffisante pour créer un projet. Il est nécessaire que le CPAS trouve à terme les moyens de recruter une personne chargée du suivi de ces projets d'économie sociale (cf. fiches-actions n°42, 43, 46), soit dans le cadre d'une subvention spécifique (un agrément type EIS), un appel à projets (cf. futur appel à projets du FSE+ 2021-2027) ou via d'autres pistes à creuser... Et constituer une équipe.

... / Maximum 4000 caractères (espaces compris)

Rôle de l'ADL

L'ADL accompagnera le CPAS comme n'importe quel autre porteur de projet.

Outre l'accompagnement lié à la rénovation de l'infrastructure (cf. fiche-action n°42), l'ADL conseillera et accompagnera le CPAS au niveau du développement du projet d'atelier/dépôt-vente de meubles en véritable projet d'économie sociale. Elle soutiendra notamment la piste de l'agrément du projet comme initiative d'économie sociale (IES).

L'ADL accompagnera également le CPAS au niveau de sa recherche de partenaires pour mettre en œuvre le projet, tant au niveau de la dimension « réparation-revalorisation » des meubles (« ébénisterie du recyclage ») qu'au niveau de la dimension « expo-vente ».

Le projet pourrait rester une simple activité du CPAS visant à fournir un stock de meubles à des bénéficiaires dans le besoin. Mais le projet pourrait également évoluer et être développé comme une future potentielle activité professionnelle s'inscrivant dans le nouveau schéma de l'économie circulaire. L'ADL pourrait dès lors aider le CPAS en identifiant des partenaires publics, associatifs et privés susceptibles de l'aider dans ce développement. L'ADL pourrait notamment encourager le CPAS et ses partenaires à recourir aux services d'une

agence-conseil en économie sociale pour réaliser un business plan de futur projet. Elle pourrait également présenter le projet au sein de la future Commission Economie-Emploi-Formation du GREOVA pour envisager le développement d'une filière et le développement d'ateliers et de dépôts-vente similaires, sur la base de celui-ci, en différents points de l'Ourthe-Vesdre-Amblève.

... / Maximum 4000 caractères (espaces compris)

Rôle de chaque partenaire (public, privé, associatif)

Partenaires publics :

- Commune de Comblain-au-Pont : la commune est propriétaire de l'ancienne gare du vicinal où est prévu l'implantation du futur atelier/dépôt-vente (cf. fiche-action n°42). La commune pourrait être intéressée par un partenariat entre ce nouvel atelier et les ateliers communaux, notamment pour la réalisation d'éléments de mobilier sur mesure pour la commune, les écoles, etc. Le service travaux a d'ailleurs déjà réalisé des éléments de structures – comme des tringles métalliques - pour le magasin de seconde main.
- le Plan de Cohésion sociale (PCS) de l'Ourthe : pourrait être partenaire du projet, par exemple en accompagnant du personnel du CPAS sous contrat article 60.
- les CPAS des communes voisines : pourraient être partenaires du projet, par exemple en mettant à disposition du personnel sous contrat article 60, mais également en fournissant des meubles et des clients.
- la future Commission Economie-Emploi-Formation : pourrait soutenir le projet et contribuer, éventuellement, à intégrer celui-ci dans une dynamique supracommunale.

Partenaires privés :

- Menuisiers ou ébénistes privés : un ou plusieurs artisans professionnels pourraient être consultés pour aider à la réalisation de certains projets, donner des formations ponctuelles, etc., notamment dans le cadre de la création d'une filière de récupération/transformation de meubles ; pourquoi également des jeunes retraités volontaires ; etc.
- la sclr Ourthe-Amblève-Logement : pourrait être partenaire pour proposer à ses locataires de se fournir en meubles auprès du nouveau magasin.

Partenaire associatif :

- asbl les découvertes de Comblain : serait un des partenaires structurels pour le partage de l'atelier et la mutualisation du personnel.
- asbl Royal Syndicat d'Initiative (RSI) de Comblain-au-Pont et Pousseur : serait un des partenaires structurels pour le partage de l'atelier et la mutualisation du personnel.
- l'Agence immobilière sociale : pourrait être partenaire pour proposer à ses locataires de se fournir en meubles auprès du nouveau magasin.

... / Maximum 4000 caractères (espaces compris)

Grandes étapes de réalisation prévues

Le projet ne sera vraiment mis sur les rails qu'à long terme et ne sera concrètement étudié que lorsque le projet de rénovation de l'ancienne gare du vicinal (cf. fiche-action n°42) sera mis concrètement à l'étude (pas avant l'automne 2020).

La première étape sera de réunir les partenaires avec l'auteur de projet et de définir à la fois les objectifs et les besoins du projet en termes d'équipement (surface, outillage, etc.). L'auteur de projet devra notamment affecter et dimensionner les différentes surfaces nécessaires au projet (dépôt, atelier, salle d'expo, ...).

Un groupe de travail devra également être mis sur pieds pour établir, idéalement, un « business plan » du projet et régler notamment la question du financement du personnel nécessaire au portage du projet (cf. ci-dessus « Porteur du projet »).

Il est probable que le projet puisse davantage créer une plus-value au niveau de son action future de formation-insertion qu'au niveau de son développement commercial proprement dit.

Cependant, il faudra bien commencer par le début et par mettre en place une première phase de test du projet qui permette d'aboutir à des réalisations concrètes.

Une suggestion de l'ADL serait de proposer l'ouverture un « pop up » store ou, plus simplement d'une exposition temporaire d'une première collection de meubles (y compris sur le net) qui auraient été récupérés et restaurés, de manière exemplaire, dans le cadre d'une action sur une durée restreinte. L'idée serait qu'un tel projet puisse donner un coup de projecteur sur l'initiative et permette de trouver des moyens plus structurels pour reproduire l'initiative de manière permanente.

... / Maximum 4000 caractères (espaces compris)

Coûts estimé et mode de financement

Pas d'estimation structurée à ce jour.

... / Maximum 4000 caractères (espaces compris)